



Le 14 juin 2022,

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions par avance de l'intérêt portée à notre association qui a pour objectif la pratique des activités gymniques.

Si votre enfant souhaite continuer à pratiquer au sein de notre structure ou s'il est nouveau, nous vous encourageons vivement à l'inscrire avant le 10 septembre 2022 car le nombre de demandes dépassent nos capacités d'accueil selon la séance choisie. Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des dossiers qui doivent être **COMPLETS**.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur notre site internet : <https://www.elangymniquecantoncastriote.com/> dans la rubrique « Inscriptions ».

Il pourra être déposé du :

- JEUDI 30 juin de 17h à 20h au gymnase de VENDARGUES
- SAMEDI 2 juillet de 10h à 12h au gymnase de VENDARGUES
- DU LUNDI 4 au VENDREDI 8 juillet de 9h à 12h au gymnase de CASTRIES
- LUNDI 4 juillet de 17h à 20h30 au gymnase de VENDARGUES
- VENDREDI 8 juillet de 17h à 20h30 au gymnase de VENDARGUES
- DU LUNDI 22 au VENDREDI 26 août de 9h à 12h au gymnase de CASTRIES
- MARDI 6 septembre de 17h à 20h au gymnase de CASTRIES

Ou envoyé par voies postales **COMPLET** chez Mme WATREMEZ Isabelle 3 bis boulevard des Arceaux 34000 MONTPELLIER (Un mail retour vous sera adressé pour la bonne réception de vos documents).

Les inscriptions s'effectuant par ordre d'arrivée, le dossier doit être retourné **COMPLET** en comportant l'ensemble des pièces demandées, à savoir :

- Le bulletin d'adhésion dûment complété (téléchargeable sur le site)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités gymniques.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- La première semaine de fonctionnement (du 12 au 17 septembre) sera une semaine où les enfants pourront essayer les activités. Si à l'issue de l'essai, celui-ci ne s'avère pas concluant, le dossier préalablement envoyé vous sera

**Présidente** : Mme WATREMEZ Annie

**Responsable Technique** : WATREMEZ Isabelle

☎ : 06.23.02.14.32 ✉ : watremez@rocketmail.com

Association loi 1901 déclarée en préfecture sous le n°0343034866 le 19 août 2005 N° SIRET : 49523309000010 // Code APE/NAF : 926C

Enregistrée à la DRDJS sous le n°03406ET0076 le 13 juillet 2006 Affiliée à la Fédération Française de Gymnastique sous le n° 11034.123

Site internet : [www.elangymniquecantoncastriote.com](http://www.elangymniquecantoncastriote.com)

Partenaires institutionnels :



retourné.

- Après retour du dossier d'inscription COMPLET, l'inscription est définitive. Toute saison sportive commencée est due.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année sauf cas de force majeure sur justificatifs déduction faite de la licence sportive réglée par le club à la Fédération = 55€
- Pas d'adhésion au mois ou au trimestre.
- Nous acceptons les Chèques Vacances et les Coupons Sports ANCV. PREVOIR 10€ EN PLUS POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE DOSSIER.

La cotisation comprend :

- ✓ La licence à la Fédération Française de Gymnastique et son assurance obligatoire (licence FFG = 55 €).
- ✓ Les différentes affiliations aux instances fédérales (département, inter département, région, fédération).
- ✓ L'utilisation du matériel spécifique, son entretien, son renouvellement et le prêt de tenues et costumes divers.
- ✓ Les droits d'engagements aux différentes actions de la Fédération auxquelles l'association participe.
- ✓ Les frais de fonctionnement de l'association.

**AFIN DE PALLIER A TOUS RISQUES « PANDEMIQUES », MERCI DE REGLER OBLIGATOIREMENT EN 3 CHEQUES SELON LE DECOUPAGE MENTIONNE.**

Une réduction de 10€ sera effectuée pour l'inscription de 2 enfants ou de 15€ pour l'inscription de 3 enfants de la même famille.

A ce tarif, il convient d'ajouter :

Pour tout engagement de l'enfant dans une pratique avec rencontres sportives extérieures :



- 1 chèque de 50 € qui ne sera encaissé qu'en cas d'abandon en cours de saison afin de rembourser au club les frais afférents.
- Un chèque de caution de 70€ qui vous sera retourné en fin de saison correspondant au prêt de tenues « compétitives ».
- Pour tout engagement de l'enfant dans une pratique avec rencontres sportives extérieures : 1 chèque de 18 € correspondant au règlement du débardeur OBLIGATOIRE => Le débardeur reste identique pour la saison 2022-2023
- 1 chèque de 45 € pour l'achat de la veste sportive du club NON OBLIGATOIRE (En concertation au sein de votre équipe).
- pour la Gym Rythmique EN COMPETITION INDIVIDUELLE : 1 chèque de 75 € « isolé » correspondant au règlement des frais complémentaires engendrés par la pratique (déplacements) + un chèque de 15 € correspondant à la demande de location d'une tenue du club.

Partenaires institutionnels :

Pour les enfants participants à des rencontres sportives, la présence aux stages de préparation durant les secondes semaines de vacances scolaires est OBLIGATOIRE. Une participation financière pourra être demandée. Merci également de noter que les déplacements DEPARTEMENTAUX, INTER DEPARTEMENTAUX ne seront pas organisés ni pris en charge par le club.

### INFORMATIONS GENERALES

Pour la bonne marche des entraînements, l'accès de la salle est interdit aux parents pendant les heures d'entraînements. Merci de respecter cet engagement.

En cas d'absence, merci de prévenir UNIQUEMENT ISABELLE par téléphone au 06.23.02.14.32 par correction et pour permettre une réorganisation de la séance.


Il est demandé aux enfants d'avoir une tenue sportive durant les cours (caleçon long, collant lycra sans pieds, jogging) ainsi que les cheveux soigneusement attachés (barrettes à prévoir) et les bijoux enlevés. L'association ne pourra être responsable des objets de valeur égarés.

L'utilisation du téléphone portable durant les entraînements est interdite.

Les gymnastes doivent être présentes quelques minutes avant le début de séance afin d'aider à l'installation de la salle et de se préparer ! De même, celles-ci ne doivent pas quitter la salle d'entraînement avant de s'assurer que TOUT le matériel soit entièrement rangé. Du matériel oublié est rarement retrouvé donc manquant et sera facturé.

Il appartient aux parents de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité de leurs enfants, tant à l'arrivée qu'à leur retour. La responsabilité de l'association s'arrête dès que l'entraînement est terminé. En aucun cas, l'association ne pourra être tenue responsable des incidents ou accidents pouvant survenir une fois le cours achevé.

Dès la fin de l'entraînement, les parents doivent être présents au gymnase pour récupérer leurs enfants sans retard préjudiciable aux horaires des entraîneurs. De même, les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable dans les salles d'entraînement avant de laisser leur enfant.



Pour nous joindre :

- Responsable technique : Isabelle WATREMEZ => 06.23.02.14.32
- Présidente : Annie WATREMEZ => 06.41.86.07.54
- Par mail : [watremez@rocketmail.com](mailto:watremez@rocketmail.com). Il est OBLIGATOIRE de DISPOSER D'UNE ADRESSE MAILVALIDE afin d'être informé du fonctionnement de l'association.

---

Partenaires institutionnels :